



CIRCULAIRE N° 1922/SEPMBPE/DGD du 23 AVR. 2018

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Sociétés exonérées de la taxe spéciale
à l'importation d'alcool éthylique non
dénaturé

Réf. : Courrier DGAI n° 048/MIM/DGAI du 09/04/2018

Conformément aux dispositions de la correspondance de la Direction Générale de l'Activité Industrielle du Ministère de l'Industrie et des Mines visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble du service et des usagers, la liste mise à jour des importateurs d'alcool éthylique non dénaturé.

Il s'agit de :

- 1- MIB (Manufacture Ivoirienne de Boisson) ;
- 2- GLOBAL INDUSTRIES ;
- 3- REDDY'S GLOBAL INDUSTRIES ;
- 4- GROUPE AMIS ;
- 5- CHIEF DISTILLERIES ;
- 6- SIPROD (SOCIETE D'IMPORTATION DE PRODUITS) ;
- 7- RITCO DISTILLERIE ;
- 8- I. DRINK (SOCIETE IVOIRE DRINK) ;
- 9- SIFAB ;
- 10- AGENA INDUSTRIE ;
- 11- SODIALCI ;
- 12- DIA ;
- 13- SONADIB ;
- 14- BIO & PARTNERS.

Ces sociétés sont, par conséquent, exonérées de la taxe spéciale l'importation d'alcool éthylique non dénaturé

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente.

Ampliations :

- SEPMBPE/Cab
- MIM/Cab
- UGECI
- CGECI
- FNISCI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française CI
- Chbre Cce & Industrie Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie Libanaise CI
- FNISCI
- FENACCI
- GEPEX
- PAA
- PASP
- Synd. des Trans. S/C BOLLORE
- Synd. Nat. des Transitaires
- Toutes Directions Douane

LE DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur
Général
Col. Maj. DA Pierre A.